

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2019**

L'an deux mil neuf, le 19 février à 19h00, les membres du conseil de Somberton, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 28/12/2018
Date de l'affichage : 28/12/2018

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Nadège JARDEAUX, Sandrine DECAMP, Pascal MENTH, Gérard DELACROIX, Michel ROIGNOT, Jean-Claude DESPLANTES, Sylviane POTOT.

Procuration(s) : Jocelyne CONSCIENCE à Gérard DELACROIX, Régis DALAS à Françoise RUINET et Francine EUDELIN à Rémy GARROT.

Etai(ent) absent (s) : Régis DALAS, Sylviane POTOT, Francine EUDELIN, Jocelyne CONSCIENCE, Olivier LABROUSSE

Secrétaire : Françoise RUINET

5/2019 : Compte-rendu des arrêtés du Maire

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

46/2018 : Le maire accepte le contrat avec Avenir Bureautique pour l'achat du copieur pour un montant de 1247.40 € HT.

48/2018 : Le Maire accepte le devis de l'entreprise R2S concernant l'étude de la place du collège d'un montant de 3 300 € HT.

49/2018 : Le Maire accepte de louer le logement de Louis Johanna et Roy Jérémie à Mr Raimbault Nicolas à compter du 01/11/2018.

50/2018 : Le Maire accepte le devis de l'entreprise Star terrassement pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée du chemin de Rétot pour 19 850.00 € HT.

51/2018 : Le Maire accepte le devis de l'entreprise Wurth d'un montant de 799.20 € HT pour la fourniture d'une plateforme.

52/2018 : Le Maire accepte le devis de l'entreprise Artprog pour la fourniture de chaises et tables pour la salle d'un montant de 15 945.60 € HT.

53/2018 : Le Maire accepte de signer le contrat avec Atmo pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de reprise des réserves du chantier avenue de le Brenne pour un montant maximum d'honoraires de 2800 €.

54/2018 : Le Maire accepte de louer le garage n°2 à Mr Raimbault Nicolas à compter du 01/12/2018.

55/2018 : Le Maire accepte de signer le contrat de location des panneaux lumineux et des radars avec l'entreprise AFS et Leasecom pour un loyer trimestriel de 894 € HT.

56/2018 : Le Maire accepte de signer le devis de Bild pour la réalisation de la mission SSI pour la salle d'évolution pour un montant de 3 500 € HT.

57/2018 : Le Maire accepte de signer le devis de MD Informatique pour la fourniture d'un disque dur supplémentaire d'un montant de 623 € HT

58/2018 : Le Maire accepte de signer le contrat avec System plus pour la vérification des aires de jeux pour un montant de 300 € HT les années paires et 230 € HT les années impaires.

59/2018 : Le Maire accepte le contrat avec Groupama pour l'assurance du personnel à compter du 01/01/2019.

60/2018 : Le Maire accepte de signer le contrat avec Groupama pour l'assurance des cabines WC de la salle d'évolution.

1/2019 : Le Maire accepte de louer l'appartement libéré par Mr Desmouche à Mr Dumont Guillaume à compter du 04/01/2019.

2/2019 : Le Maire accepte de signer le devis avec l'entreprise Les Charpentiers de l'Ouche pour la fourniture de protection de sols (plaques et films) pour un montant de 4 381.15 € HT.

3/2019 : Le Maire accepte de signer le devis de l'entreprise Technosol pour la fourniture de dalles de protection de sol pour un montant de 6 280.00 € HT (7 536 € TTC)

4/2019 : Le Maire accepte l'acte d'engagement de R2S pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de la place du collège pour un montant de 22 600 € HT.

5/2019 : Le Maire accepte le devis de l'entreprise Nilfisk pour la fourniture d'une balayeuse pour la salle d'un montant de 2 463 € HT.

6/2019 : Le Maire accepte de louer l'appartement libéré par Mme Lebègue à Mr Martin Neiva à compter du 01/02/2019.

7/2019 : Le Maire accepte de louer le logement n°5 (ex CCOM) à Mme Guenebaut et Mr Carrion à compter du 15/02/2019.

6/2019 : Compte-rendu des DIA

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

15/2018 : Mme Chantereau Nicole (Marsannay la Côte) vend à Mme Colette Monot (Savigny sous Mâlain) bâtiment situé 13 avenue de la Brenne

16/2018 : Mr Desplantes Jean-Claude (9 av pavé) vend à Mr Barblé et Mme Juin (Blaisy Bas)

17/2018 : Mr Desplantes Jean-Claude (8 rue de Saint Seine) vend à Mr et Mme Dumont Boissard

18/2018 : Mme Masson Catherine (Antony) vend à Mr Jérôme Michel (Véronnes) terrain situé 19 av du Pavé

1/2019 : Consorts Gamet (6 rue Vieux Château) vendent à Sci PYCG (Mesmont)

7/2019 : Validation avenants salle d'évolution

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise Deblangey en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux de gros œuvre pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise,

Vu le marché conclu avec l'entreprise Société Doloise de Peinture en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux de cloison et plafonds pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise,

Vu le marché conclu avec l'entreprise BHF en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux des menuiseries bois pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE CONCLURE les avenants aux lots 2, 7 et 8 ci-après détaillés :

- Lot 2 : Gros Œuvre : Deblangey :
Montant Marché de base HT : 120 000 €
Avenant 1 : + 5 842.80 €
Montant marché après avenant : 125 842.80 €
- Lot 7 : Cloisons plafonds : Société Doloise de Peinture :
Montant marché de base HT : 40 001.86 €
Avenant 1 : - 35.88 €
Montant marché avec avenant : 39 965.98 €
- Lot 8 : Menuiseries bois : BHF :
Montant marché de base HT : 33 372.24 €
Avenant : - 3 387.54 €
Montant marché avec avenant : 29 984.70 €

8/2019 : Demande d'aide région : Place du collègue

Vu le projet de réfection de la place dite du collègue,

Vu l'estimatif de l'opération s'élevant à 157 653.00 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le principe de l'opération de Réfection de la place du Collège pour un montant estimatif de 157 653.00 € HT.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'aide du conseil départemental et des amendes de police.

Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises,

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2019.

9/2019 : Demande d'aide région : Foire Somberton dans le rétro...2

Le conseil municipal par le biais de la mise en place de la démarche participative a souhaité la reconduction de la fête Somberton dans le rétro...2,

L'implication de tout le monde associatif et de tous les habitants pour la préparation de cette fête est primordiale,

Vu le règlement du programme « espaces nouveaux, villages innovants » de la Région Bourgogne Franche Comté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet Somberton dans le rétro ...2 et son plan de financement,

SOLLICITE l'aide de la Région pour ce projet au titre du programme « espaces nouveaux, villages innovants »

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

10/2019 : Renouvellement cotisation PEFC

Le Maire explique que notre adhésion à la certification PEFC est arrivée à échéance le 31/12/2018 et qu'il y a lieu de renouveler cette adhésion pour une période de 5 ans. Le montant de la cotisation est de 0.65€ / ha de forêt + 20.00€ de frais fixes soit 155.85 € pour 209ha de forêt à Somberton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement d'adhésion à la certification PEFC,

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à faire émettre le mandat correspondant au paiement de la cotisation.

11/2019 : Fond d'aide à l'acquisition de livres pour la bibliothèque

Monsieur le Maire présente le projet des Responsables de la Bibliothèque de renouveler progressivement certaines catégories d'ouvrages. Cette opération est nécessaire pour maintenir une offre documentaire attrayante et actualisée, qui réponde aux besoins du public.

Elle nécessite des dépenses supplémentaires.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition est inférieur à 6 000 € et atteint 2 €/ habitant, une aide à la constitution de fonds. Dépense subventionnée à hauteur de 80 %, subvention plafonnée à 700 € HT.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- De valider ce projet
- D'acquérir des ouvrages à hauteur de 875 € HT (923 € TTC)
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 700 € HT

12/2019 : Délégation au Maire pour signature des baux MSP

Le Maire a délégué par délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2014 pour signer les baux n'excédant pas 12 ans.

Vu la livraison de la maison de santé pluridisciplinaire prochaine, il y a lieu d'anticiper la location des cellules aux professionnels de santé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à confier la rédaction des baux des professionnels de santé à Maître Jouffroy, notaire à Dijon,

DONNE délégation au Maire pour la signature des baux de la MSP

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

13/2019 : Modification du tableau des effectifs

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à [l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984](#) est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint au patrimoine, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Vu l'avis du Comité technique,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

1 - La suppression de l'emploi de ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps complet à compter du 01/09/2018.

2 - La création d'un emploi de ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE à temps complet à compter du 01/09/2018.

3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Nombre d'heures	Nombre de postes	Statut du poste
Adjoint administratif 2ème classe	35 h	1	Occupé
Adjoint administratif	35 h	1	Vacant

1ère classe			
Adjoint technique	12h	1	Occupé
2ème classe			
Adjoint technique	35 h	2	occupés
2ème classe			
Adjoint technique	35h	1	Vacant
1ère classe			
Adjoint technique principal	35 h	1	occupé
2ème classe			
Adjoint au patrimoine	14h	1	Occupé
2 ème classe			
Rédacteur	35h	1	vacant
Rédacteur principal	35h	1	occupé
1 ère classe			

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses :

- Un point sur les travaux en cours sur la commune de Sombernon est effectué :
 - MSP
 - Salle d'évolution
- Mr GARROT rappelle aux membres du conseil l'inauguration de la salle d'évolution le mardi 26 mars à 17h
- Mr GARROT fait un point sur les projets 2019 :
 - Sombernon dans le rétro...2 les 6 et 7 juillet 2019
 - Remise en eau fontaine Parc Spuller
 - Consolidation de l'église
 - Réfection terrain de tennis
 - Installation caviste à la place de la perception
 - Réfection façades de la Poste
 - Réfection d'une partie de la toiture de la salle d'évolution

Fait à Sombernon,
Le 09/01/2019

Le Maire,
Rémy GARROT